

Actes d'état-civil

Les registres d'état civil répertorient les différents événements de la vie d'une personne : la naissance, le mariage, le décès.

Les actes d'état civil peuvent être délivrés sous trois formes : copie intégrale, extrait avec filiation et extrait sans filiation.

> [Demande d'acte de naissance](#)

> [Demande d'acte de mariage](#)

> [Demande d'acte de décès](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

☐ Oui ☐ Non

✓ Valider



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h